



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2024-10

Séance du 12 février 2024

Date de convocation :
02 février 2023

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12

Résultat du vote :
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, MME CHANTEGROS, M. GAUBERT, M. CORREIA, BARATAUD, M. LAGRANDANNE, M. GODMÉ. MME GODMÉ

Excusés :

Fabien DELOTTE donne pouvoir à Lyliane CHANTEGROS MME
Nathalie FLUHR DIFFIMBACH donne pouvoir à Agnès LASCAUX
Sylvie LEOBARDY donne pouvoir à Bernard LAGRANDANNE
Sandrine VAL

Secrétaire de séance :

Bernard LAGRANDANNE

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Annule et remplace la délibération 2024-01

Monsieur le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Agnès LASCAUX, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur REBEYROL Michel, Maire de BURGNAC, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré.

1°) – Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNE 2023	Opération de l'exercice	Résultat reporté Exercice précédent	Résultat clôture	RESTES A REALISER
BURGNAC				
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	501 493.20		501 493.20	
Recettes	559 581.58	397 945.46	957 527.04	
Résultat exercice	58 088.38	397 945.46	456 033.84	
INVESTISSEMENT				
Dépenses	229 007.06		229 007.06	549 111.54
Recettes	87 512.43	266 184.46	353 696.89	172 802.58
Résultat exercice	-141 494.63	266 184.46	124 689.83	-376 308.96
ENSEMBLE				
Dépenses	730 500.26	0,00	730 500.26	
Recettes	647 094.01	664 129.92	1 311 223.93	
Résultat clôture	-83 406.25	664 129.92	580 723.67	



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BURGNAC**

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

ID : 087-218702504-20240212-202410-DE



N° 2024-10

2°) – Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives, au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) – Arrête les résultats définitifs.

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Michel REBEYROL

